

Séjour séminaire accompagnement au Deuil 2025

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Séjour séminaire accompagnement au Deuil 2025 » dont la finalité est :

La requête demandée va permettre :

-d'informer les personnes du séjour d'accompagnement proposé par AGRICA et la MSA (en partenariat avec l'ANCV) sur l'ensemble du territoire de la caisse MSA MPS.

-d'aider à la constitution du dossier pour bénéficier du séjour

-d'identifier le nombre de ressortissants MSA

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : nom / prénom / date de naissance / adresse / téléphone / mail

Vie personnelle : date du décès du conjoint

Données de localisation : adresse postale

NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 12 mois.

L'accès aux données est réservé :

MSA MPS

AGRICA

ANCV

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la MSA MPS

- Droit de rectification : DPO de la MSA MPS

- Droit d'opposition : DPO de la MSA MPS

aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

-Consentement

-Contrat

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**